



Communiqué de presse

25 novembre 2025 : Violences sexistes et sexuelles au travail, la CFTC exige des actes concrets

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la CFTC réaffirme avec force que les violences sexistes et sexuelles n'ont pas leur place dans le monde du travail. Harcèlement, agressions, propos sexistes, comportements humiliants : chaque salariée doit pouvoir exercer son métier dans un environnement sûr, respectueux et protecteur.

La CFTC rappelle que la dignité de la personne est au fondement même de la relation de travail. Aucun impératif économique, aucune organisation, aucune pression hiérarchique ne saurait justifier que des femmes — et plus largement toute personne — soient exposées à la peur, à l'intimidation ou aux violences.

Des chiffres qui imposent l'urgence !

30 % des femmes ont déjà subi au moins une fois des comportements sexistes ou à connotation sexuelle dans leur vie professionnelle. 60 % des femmes déclarent avoir été confrontées à une forme de violence sexiste ou sexuelle au travail. 70 % des victimes ne signalent pas les faits à leur employeur, souvent par crainte de représailles. Conséquences : un quart des victimes déclarent des impacts sur leur santé et leur vie professionnelle. Parmi celles qui parlent, 40 % estiment que la situation s'est réglée à leur détriment, par exemple par mobilité forcée ou licenciement.

D'après l'Association française des managers de la diversité, 77 % des femmes salariées déclarent être "régulièrement confrontées au sexisme au travail". Chez les moins de 35 ans, ce taux monte à 86 %. Le rapport 2025 du Haut Conseil à l'Egalité souligne que les violences sexistes et sexuelles perdurent et sont mêmes perçues comme en hausse, notamment dans le monde du travail. Il indique aussi que le travail demeure l'une des sphères privilégiées du sexisme, aux côtés de la vie politique et familiale.

La CFTC déplore que les moyens financiers dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes demeurent très en dessous des besoins, comme le souligne le rapport sénatorial d'information déposé le 2 juillet 2025 sur « l'évolution du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes ». Alors que les associations, les services de prévention et les dispositifs d'accompagnement manquent de personnels, de formation et de stabilité financière. Sans un financement à la hauteur des enjeux, les engagements politiques restent symboliques et les victimes demeurent insuffisamment protégées.

Les exigences de la CFTC :

- Des moyens réels pour des actions réelles : augmentation significative du budget national dédié à la prévention, l'enquête, la formation et l'accompagnement. Un soutien structurel aux associations spécialisées.
- Une prévention renforcée dans toutes les entreprises : sensibilisation obligatoire, formation systématique des managers et référent·e·s harcèlement.
- Des dispositifs de signalement clairs et protecteurs : Canal d'alerte confidentiel, Exiger des entreprises qu'elles formalisent des procédures internes de signalement et d'enquête, conformes aux obligations légales. Veiller à ce que les CSE / CSSCT soient associés à l'élaboration et au contrôle de ces procédures.
- Un accompagnement digne pour les victimes : Soutien psychologique, juridique et médical. Protection contre les représailles et maintien dans l'emploi.
- Construire un baromètre annuel sous l'égide du Haut Conseil à l'Egalité pour évaluer le ressenti des travailleuses sur les violences sexistes et sexuelles au travail, dans le secteur privé comme dans les fonctions publiques
- Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales, conformément à la convention 190 et la recommandation 206 de l'OIT : abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie et de la décote salariale de 10 % pour les agentes de la fonction publique, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;

Pour la CFTC, la dignité humaine est non négociable !

En ce 25 novembre, la CFTC appelle ses adhérent·es, ses élus, les employeurs et les pouvoirs publics à assumer leur responsabilité : non seulement condamner les violences sexistes et sexuelles, mais surtout construire des environnements de travail sûrs, respectueux et solidaires.

La CFTC le réaffirme : le travail doit être un lieu de protection, jamais de souffrance